

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le treize septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey

Procurations : Madame GRONCHI Karine à Monsieur PLAUCHE Régis, Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage : 08/09/2022

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Objet : REFECTION DU CHEMIN DES CLOS (1ère tranche) ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU FODAC 2022

Monsieur le Maire présente le projet de réfection du Chemin des Clos (1^{ère} tranche). En effet, il est nécessaire de procéder à la création de fossé et à une réfection partielle de la couche de roulement.

Le coût de cette opération est estimé à 18 006,40 € HT.

Monsieur le Maire précise que cet investissement peut faire l'objet d'une subvention auprès du Département au titre du FODAC 2022 à hauteur de 55 % limitée à 16 200 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la réalisation du projet de réfection du Chemin des Clos (1^{ère} tranche) ;**
- **Sollicite une subvention du Département au titre du FODAC 2022 au taux maximum de 55% ;**
- **Approuve le plan de financement suivant :**

Département (FODAC 2022) 55%	soit la somme de	9 903,52 € HT
Commune :	soit la somme de	<u>8 102,88 € HT</u>
	Total :	18 006,40 € HT
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 14 septembre 2022,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick

